

MAIRIE DE  
SAINTE-MARIE-DE-RÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----

Le 28 avril 2026 , le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Marie-de-Ré s'est réuni, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), après convocation légale de Monsieur MUSSILLIER Franck, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 18

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : BOUYER Frédéric, CASTELEIN Jean-Luc, CHEVASSU Jean, CHOUTEAU Jean-Luc, DELAFOND Philippe, DROIN Liliane, FRADET Sébastien, GEFFARD Stéphane, GIACOMETTI Olena, GUYON Didier, HUMBERT Jean-Luc, LAULANET Philippe, LOPEZ Laurence, MOCEK Charlotte, MUSSILLIER Franck, NEVIERE Estelle, PAVARD Blanche, SIRJEAN Héloïse.

**ÉTAIENT EXCUSÉS ET AYANT DONNÉ POUVOIR** : BROUSSE Isabelle, CHIARELLI Isabelle, FOURMY MOUET Nadège, MOULIN Marie-Antoinette, POULET Michel ayant donné respectivement pouvoir à GIACOMETTI Olena, MUSSILLIER Franck, SIRJEAN Héloïse, NEVIERE Estelle, DELAFOND Philippe.

**Monsieur MUSSILLIER Franck, après avoir vérifié que le quorum est atteint, ouvre la séance.**

**Désignation de secrétaire de séance :**

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil. M CASTELEIN Jean-Luc ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

\*\*\*\*

\*

**2 - INSTANCES - CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATION DES MEMBRES**

Le Maire précise que les commissions sont des instances de travail et de réflexions qui préparent les décisions de la municipalité et du Conseil Municipal.

Aux termes de l'article L. 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former (...) des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent.

**Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.**

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le Maire précise que le conseil municipal fixe le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission en élit les membres.

Concernant la composition des commissions municipales, le Maire propose qu'elle soit fixée comme suit :

- Le Maire
- 4 élus de la majorité
- 2 élus de la liste « Ambition Sainte Marie »
- 1 élu de la liste « Sainte Marie de Ré Autrement »

En vertu de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est voté au scrutin secret lors d'une nomination ou d'une représentation.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer à la majorité sur un vote à main levée pour la désignation des membres des commissions.

### **1) Commission 1 : FINANCES**

- Membres : CASTELEIN Jean-Luc, CHIARELLI Isabelle, DELAFOND Philippe, MOULIN Marie-Antoinette, PAVARD Blanche, HUMBERT Jean-Luc, GUYON Didier

VOTE : 23                      POUR : 23                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

### **2) Commission 2 : MARCHÉS, COMMERCES, ARTISANAT**

- Membres : POULET Michel, CHOUTEAU Jean-Luc, GEFFARD Stéphane, CASTELEIN Jean-Luc, LAULANET Philippe, LOPEZ Laurence, GUYON Didier

VOTE : 23                      POUR : 23                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

### **3) Commission 3 : URBANISME, SECURITE, STATIONNEMENT**

- Membres : CHEVASSU Jean, BROUSSE Isabelle, DELAFOND Philippe, CHOUTEAU Jean-Luc, HUMBERT Jean-Luc, PAVARD Blanche, GUYON Didier

VOTE : 23                      POUR : 23                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

**4) Commission 4 : ANIMATIONS, EVENEMENTS, VIE ASSOCIATIVE, CULTURE**

- Membres : GIACOMETTI Olena, DROIN Liliane, BOUYER Frédéric, MOCEK Charlotte, HUMBERT Jean-Luc, PAVARD Blanche, GUYON Didier

VOTE : 23                    POUR : 23                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0

**5) Commission 5 : AFFAIRES SCOLAIRES ET SPORTIVES, AFFAIRES INTERGENERATIONNELLES**

- Membres : NEVIERE Estelle, FOURMY MOUET Nadège, FRADET Sébastien, SIRJEAN Héloïse, LAULANET Philippe, LOPEZ Laurence, GUYON Didier

VOTE : 23                    POUR : 23                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0

**6) Commission 6 : CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE**

- Membres : GEFFARD Stéphane, CHIARELLI Isabelle, DELAFOND Philippe, BOUYER Frédéric, LAULANET Philippe, LOPEZ Laurence, GUYON Didier

VOTE : 23                    POUR : 23                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en mairie, le jour, mois et an que ci-dessus.


Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 29 avril 2026

Le secrétaire de séance

Jean-Luc CASTELEIN



Le Maire,

Franck MUSSILLIER

